

La nouvelle option pour les constructions en bois de hauteur moyenne à cinq et six étages

SÉCURITAIRE, ROBUSTE ET SOPHISTIQUÉE

En 2009, la Colombie-Britannique a modifié son Code du bâtiment et est devenue la première province du Canada à autoriser la construction en bois des bâtiments de hauteur moyenne à cinq et six étages. Aujourd'hui, plus de 250 bâtiments de ce type sont terminés ou en cours de construction ou d'étude. En 2013, le Québec a suivi cet exemple en autorisant la construction de bâtiments en bois de hauteur moyenne en vertu d'une « Charte du bois » provinciale. Après des années d'étude de la part d'experts techniques, notamment des spécialistes en matériaux de construction, et grâce à la contribution d'organismes de recherche comme le Conseil national de recherches du Canada et FPInnovations, des modifications au Code national du bâtiment (CNB) de 2015 ont été recommandées, ce qui a offert la possibilité de construire des bâtiments en bois de hauteur moyenne à l'échelle de toutes les administrations canadiennes.

La construction à ossature de bois est sécuritaire

Les modifications recommandées relatives au CNB de 2015 tiennent compte des nouveaux progrès en matière de science du bois, d'ingénierie et de technologie du bâtiment. Les exigences en matière de résistance au feu, de résistance structurale, de résistance sismique et de résistance au vent

ont toutes été prises en compte par les comités d'experts de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies.

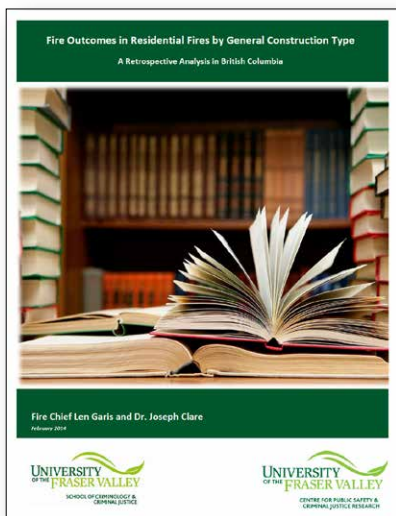
Les modifications supplémentaires exigent également des mesures de sécurité renforcées, notamment une protection par gicleurs dans les placards et les balcons,

une amélioration de l'alimentation en eau pour la protection incendie, des restrictions portant sur les types de revêtement extérieurs utilisés sur les bâtiments, ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'accès des sapeurs-pompiers. Les dernières études montrent* que, une fois occupés, les bâtiments en bois de hauteur moyenne sont aussi sécuritaires que les bâtiments constitués de n'importe quel autre matériau de construction, tant du point de vue de la santé, de la sécurité que de l'accessibilité.

Le CNB exige que tous les systèmes de bâtiment respectent les mêmes niveaux de sécurité, quel que soit le matériau utilisé lors de la construction. Qu'il s'agisse de bois, de béton, d'acier ou d'une combinaison de matériaux, si un bâtiment ne respecte pas le code, celui-ci n'est tout simplement pas construit.

De plus en plus de promoteurs font appel à l'option de construction en bois de hauteur moyenne

L'option qui consiste à utiliser la construction en bois de hauteur moyenne offre un choix élargi aux constructeurs et aux entrepreneurs en matière de matériaux et de systèmes de bâtiment. Les produits de bois d'ingénierie très sophistiqués, par exemple, comportent des portées fonctionnelles plus longues pour les planchers et les toits. Il en résulte une meilleure flexibilité de la conception qui rend l'utilisation du bois compatible avec un large éventail de types et d'applications de bâtiments, tant du point de vue structural qu'esthétique.



Grâce à une étude et à une analyse détaillées de près de 12 000 incendies, l'étude Garis et Clare a conclu qu'il n'existe que peu de différences en ce qui concerne la propagation du feu, le taux d'accidents et le taux de mortalité en fonction du type de bâtiment et de la nature de sa construction en général.



Stade TELUS-Université Laval, Québec
Photo : courtoisie de Cecobois

La construction en bois de hauteur moyenne offre également pour les constructeurs et les architectes la possibilité inédite de proposer des projets dont la hauteur correspond le mieux à leur vision et à leur conception d'ensemble. La construction en bois est également rapide et efficace (la construction peut être réalisée tout au long de l'année), ce qui peut souvent permettre de diminuer les dépenses globales pour les constructeurs d'un bout à l'autre du pays. Voilà une bonne nouvelle pour beaucoup de communautés canadiennes, pour lesquelles les terrains peuvent être chers. Les promoteurs remarquent que les coûts de construction peuvent être réduits de 10 à 15 %. Ces économies peuvent améliorer l'accessibilité pour les acheteurs ou les locataires.

Le bois est une matière renouvelable et constitue un choix judicieux pour l'environnement

Le bois représente le seul matériau de construction important qui pousse naturellement et qui est renouvelable au cours d'une durée de vie humaine. Par ailleurs, le secteur forestier du Canada sait prendre soin de cette précieuse ressource. Nous sommes les chefs de file mondiaux de la mise en œuvre de pratiques forestières progressistes, de la conservation de la faune et de l'utilisation efficace des ressources et des matières premières; le secteur s'engage également envers une amélioration continue. En outre, des lois et une mise en application rigoureuses, appuyées par une certification forestière faite par un tiers plus importante par rapport à d'autres pays, permettent de s'assurer que les produits forestiers du Canada sont fabriqués à partir du bois exploité de façon légale et durable.

De nombreuses analyses à l'échelle mondiale ont démontré que les systèmes de construction intégrant des produits du bois génèrent, à chaque étape, des avantages pour l'environnement par rapport à d'autres matériaux de construction. Les constructions en bois peuvent favoriser une diminution des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution atmosphérique et des volumes de déchets solides, et ce, grâce à une ressource renouvelable. L'utilisation du bois peut également réduire l'incidence des changements climatiques, puisque les arbres absorbent le dioxyde de carbone en grandissant et que les produits faits à partir de ces arbres continuent de stocker ce carbone. En Amérique du Nord, une maison type à structure en bois stocke 29 tonnes de carbone. Cela représente à peu près la même quantité de dioxyde de carbone émise par l'utilisation d'une voiture familiale pendant cinq ans.



Parc Riviera, Richmond, C.-B.
Photo : courtoisie de Cecobois

De nombreux exemples de bâtiments institutionnels, commerciaux et résidentiels construits en bois et qui sont sécuritaires, robustes et sophistiqués se retrouvent dans toute l'Amérique du Nord. Rendez-vous sur le site Web du Conseil canadien du bois (CCB) à l'adresse www.cwc.ca pour découvrir un large éventail d'études de cas, ainsi que le Livre des Prix en Conception et Construction de Bois du CCB, qui décrit chaque année certains des meilleurs exemples de conception et de construction en bois.

Le Conseil canadien du bois est l'association nationale qui représente les fabricants de produits de bois canadiens utilisés dans la construction. Le CCB encourage la réalisation d'évaluations du cycle de vie et la déclaration de caractéristiques relatives à l'environnement au moyen de la déclaration de produit environnemental. Prière de visiter le www.cwc.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Natalie Tarini
Gestionnaire, Communications et secrétaire de
l'Association
Conseil canadien du bois
613-747-5544 poste 225 ntarini@cwc.ca

Canadian
Wood
Council

Conseil
canadien
du bois

